



# Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale  
18 décembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 15<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 19 novembre 2014, à 10 heures

*Président* : M. Ružička ..... (Slovaquie)  
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

## Sommaire

Point 131 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement  
administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

*Esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017*

---


Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

14-65127X (F)



Merci de recycler 



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 131 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies**

*Esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/69/416 et A/69/556)*

1. **M. Takasu** (Secrétaire général adjoint à la gestion), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/69/416), fait remarquer que le budget ordinaire est resté relativement stable au cours des quatre exercices précédents, abstraction faite des fluctuations des crédits ouverts au titre des missions politiques spéciales, conformément aux décisions du Conseil de sécurité établissant de nouvelles missions ou élargissant les missions existantes. Depuis son entrée en fonctions, le Secrétaire général a fait de réels efforts pour réduire le budget et l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2016-2017 confirme cette détermination.

2. Conformément aux procédures énoncées dans les résolutions 41/213 et 63/266 de l'Assemblée générale, l'esquisse contient les indications suivantes : une estimation préliminaire des ressources à prévoir pour mener à bien le programme d'activités proposé pendant l'exercice biennal; les priorités reflétant les orientations générales, par grands secteurs; la croissance réelle, positive ou négative, par rapport au budget précédent; et le montant du fonds de réserve, exprimé en pourcentage du montant global des ressources.

3. Les huit domaines prioritaires qui sous-tendent les activités de l'Organisation sont soumis pour approbation à l'Assemblée générale, ainsi que l'a recommandé le Comité du programme et de la coordination. Ils concernent la promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable; le maintien de la paix et de la sécurité internationales; le développement de l'Afrique; la promotion des droits de l'homme; la coordination efficace des opérations d'aide humanitaire; la promotion de la justice et du droit international; le désarmement; le contrôle des drogues, la prévention du crime et la lutte contre le terrorisme international.

4. L'Assemblée générale a réaffirmé à plusieurs reprises que l'esquisse budgétaire doit permettre de prévoir plus précisément les ressources nécessaires pour l'exercice biennal suivant. En conséquence, l'estimation préliminaire globale des ressources prend en considération non seulement les ressources supplémentaires requises pour financer les nouveaux mandats mais aussi les ressources voulues pour couvrir les dépenses de fonctionnement essentielles prévues pour l'exercice, ainsi que les initiatives en cours et à venir. La non prise en compte des montants déjà à prévoir sur la base de l'estimation préliminaire pour 2016-2017 risque de se traduire ultérieurement au cours de l'exercice biennal par une succession de demandes ponctuelles, alors que les États Membres ont cherché à éviter autant que possible une budgétisation au coup par coup en établissant les procédures budgétaires plus prévisibles figurant dans la résolution 41/213 de l'Assemblée générale.

5. L'estimation préliminaire des ressources à prévoir pour l'exercice biennal 2016-2017 a été établie à partir du montant approuvé des crédits ouverts, soit 5538,6 millions de dollars. Des ajustements ont ensuite été opérés au titre des nouveaux postes approuvés pour 2015 uniquement, de la suppression des dépenses non renouvelables de 2014-2015, des autres variations du montant des ressources à prévoir pour 2016-2017, des crédits supplémentaires nécessaires pour couvrir les dépenses relatives aux missions politiques spéciales et des prévisions de dépenses relatives aux projets dont l'Assemblée est actuellement saisie ou qui doivent encore lui être présentés.

6. Un montant de 6,8 millions de dollars est prévu pour couvrir pendant l'ensemble de l'exercice biennal les 38 postes approuvés devant être créés en 2015 uniquement. L'Assemblée ayant approuvé les mêmes taux de vacance pour les postes existants et les nouveaux postes, la pratique antérieure consistant à prévoir des crédits au titre de l'effet-report des nouveaux postes créés n'a désormais plus lieu d'être. Un certain nombre de dépenses ponctuelles engagées au cours de l'exercice 2014-2015, d'un montant de 95,6 millions de dollars, qui n'auront pas à être renouvelées pour l'exercice biennal 2016-2017, ont été supprimées.

7. Pour l'exercice biennal 2016-2017, le montant estimatif des ressources supplémentaires s'élève à 59,5 millions de dollars, soit 26,1 millions de dollars pour mener à bien les nouveaux mandats et

33,4 millions de dollars pour financer les dépenses de fonctionnement essentielles prévues. L'estimation indicative préliminaire pour les missions politiques spéciales reflète une augmentation nette de 163,3 millions de dollars par rapport au montant initial des crédits ouverts pour 2014-2015. Cette estimation est fondée sur l'expérience acquise pendant l'exercice biennal en cours : le niveau approuvé des crédits ouverts au titre des missions politiques spéciales pour 2014 a été pris pour base et ajusté pour tenir compte des crédits nécessaires au maintien des missions politiques spéciales existantes, de la cessation des missions dont les mandats ne seront pas prolongés au-delà de 2015, de l'expansion des missions existantes et des nouvelles missions qui n'avaient pas été établies lorsque le niveau de l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal précédant a été approuvé.

8. L'esquisse contient des informations sur les projets dont l'Assemblée est saisie ou va être saisis et qui peuvent avoir des incidences sur le projet de budget-programme. Le montant estimé est de 49,9 millions de dollars, dont des coûts de construction de 14,6 millions de dollars à la Commission économique pour l'Afrique, des dépenses de 14,4 millions de dollars pour le projet Umoja et un montant de 9 millions de dollars pour l'examen stratégique des biens immobiliers. Ce montant aura pour contrepartie des économies prévues de 30 millions de dollars au titre de la première phase du plan de valorisation des avantages du projet Umoja. Le montant net est donc estimé à 19,9 millions de dollars.

9. Dans sa résolution 67/246, l'Assemblée souligne l'intérêt et les avantages qualitatifs et quantitatifs d'Umoja, alors que le Secrétaire général réaffirme sa détermination à dégager des gains quantitatifs de l'ordre de 140 à 220 millions de dollars entre 2017 et 2019. Il fait aussi part de son intention de prendre en compte le plan de valorisation des avantages dans les cycles de budgétisation du budget ordinaire et des opérations de maintien de la paix et de continuer à l'intégrer dans les rapports sur l'exécution du budget à mesure que la mise en service d'Umoja se poursuit.

10. L'estimation préliminaire des ressources nécessaires pour les activités prévues au budget ordinaire affiche une baisse de 3,4 millions de dollars, soit 0,1 %, témoignant de l'engagement du Secrétaire général à l'égard d'une stricte discipline budgétaire. En incluant les ressources à prévoir pour les missions politiques spéciales, l'estimation préliminaire totale

pour 2016-2017 s'élève à 5 698,5 millions de dollars, soit un accroissement de 159,9 millions de dollars, ou 2,9 %, imputable à de nouveaux mandats, essentiellement des missions politiques spéciales.

11. Il est recommandé de maintenir à 0,75 % de l'enveloppe budgétaire globale le montant du fonds de réserve pour l'exercice biennal 2016-2017. L'objectif du Secrétaire général est d'assurer aux États Membres une meilleure prévisibilité quant aux ressources totales prévues pour l'exercice biennal suivant, évitant ainsi dans toute la mesure du possible la budgétisation au coup par coup.

12. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport pertinent du Comité consultatif (A/69/556), fait savoir que la finalité principale des recommandations du Comité consultatif est de permettre à l'Assemblée de comprendre plus précisément la situation. Une certaine confusion règne en effet car le Secrétaire général indique dans son rapport sur l'esquisse du projet de budget-programme que le montant total de l'estimation préliminaire est de 5 698,5 millions de dollars. Or, ce montant englobe des initiatives qui sont en cours d'examen par l'Assemblée générale, alors que si l'on se ne tient compte que des activités déjà approuvées, l'estimation préliminaire ne s'élève qu'à 5 645,2 millions de dollars. Si l'Assemblée générale a besoin d'avoir une vision d'ensemble des éléments à couvrir dans le budget pour 2016-2017, l'esquisse budgétaire doit clairement différencier les prévisions de dépenses relatives aux activités prescrites, qui doivent figurer dans l'estimation préliminaire, et celles concernant les activités et initiatives qui n'ont pas encore été examinées ou sont en cours d'examen par l'Assemblée générale, qui doivent figurer à l'annexe II du document.

13. L'estimation de 33,4 millions de dollars au titre des dépenses de fonctionnement indiquée dans le rapport du Secrétaire général couvre des initiatives non encore examinées par l'Assemblée générale, qui doivent être traitées dans l'esquisse budgétaire de la même manière que celles figurant actuellement à l'annexe II. De plus, puisque le total couvre également des estimations relatives à des activités déjà approuvées, des informations détaillées doivent être fournies à l'Assemblée.

14. Les économies de 30 millions de dollars attribuables à la valorisation des avantages d'Umoja sont précisées dans l'annexe II du rapport du Secrétaire général mais ne sont pas mentionnées dans le corps du rapport, ce qui entraîne des confusions. Des informations précises sur les gains prévus dans chaque domaine doivent être fournies à l'Assemblée générale afin d'être certains que ces gains relèvent clairement d'Umoja.

15. La Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE) doit être traitée de la même manière dans l'esquisse budgétaire que les autres initiatives mentionnées dans l'annexe II du rapport du Secrétaire général. En ce qui concerne les missions politiques spéciales, il y lieu d'utiliser le dernier niveau de ressources approuvé pour les mandats actuels comme base des estimations de l'esquisse budgétaire, sans considération du statut futur de ces missions.

16. Enfin, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général tendant à maintenir à 0,75 % de l'enveloppe budgétaire globale le montant du fonds de réserve pour l'exercice biennal 2016-2017.

17. **M<sup>me</sup> Rios Requena** (État plurinational de Bolivie), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, considère que l'esquisse du projet de budget-programme doit contenir les estimations les plus complètes possible des ressources requises pour l'exercice biennal 2016-2017.

18. Au cours de l'examen par la Commission du projet de résolution sur l'esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, les États Membres ne disposaient pas d'informations essentielles et le Secrétariat s'est ultérieurement servi de cette résolution pour imposer des coupes dans plusieurs chapitres du budget. Le Groupe n'acceptera pas que cette situation se reproduise et exige la divulgation complète des informations pour les activités approuvées et une totale transparence sur toutes les activités qui auront une incidence sur le budget pour 2016-2017.

19. Prenant note de l'estimation préliminaire des ressources requises pour 2016-2017, qui s'élève à 5 645,2 millions de dollars sur la base des activités existantes, le Groupe est préoccupé par la diminution nette prévue de 0,1 % (3,4 millions de dollars) des ressources au titre des programmes et l'augmentation

de 15,1 % (163,3 millions de dollars) des ressources au titre des missions politiques spéciales par rapport à l'enveloppe approuvée pour de telles missions au cours de l'exercice biennal 2014-2015. Comme dans les budgets précédents, les ressources consacrées aux missions politiques spéciales augmentent sensiblement par rapport aux exercices biennaux antérieurs et le Groupe regrette vivement ce déséquilibre et la proportion croissante du budget alloué aux activités en matière de paix et de sécurité au détriment des activités en matière de développement. Cette tendance va à l'encontre des priorités fixées par l'Assemblée générale et peut altérer la capacité de l'Organisation de mener à bien son programme de développement pour l'après-2015. Le Secrétariat doit se voir attribuer des ressources suffisantes pour s'acquitter des mandats convenus par les États Membres. En outre, les estimations ne sont qu'indicatives et le niveau du budget pour 2016-2017 pourrait bien être plus élevé.

20. Le Groupe est très préoccupé par le fait que l'esquisse préliminaire pour 2016-2017 prenne en compte des économies totales de 30 millions de dollars attribuables aux avantages d'Umoja. À cet égard, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de lui présenter pour examen et approbation un plan précis de valorisation des avantages. Faute d'un tel plan, le Groupe ne saurait approuver les économies attribuées dans l'esquisse budgétaire à Umoja et s'inquiète de la pratique récente consistant à proposer des réductions dans cette esquisse. De telles réductions ne témoignent pas d'une plus grande efficacité et ne constituent que des objectifs, sans indication des moyens de les réaliser, d'où le risque qu'elles n'aient un impact sur les activités programmatiques. En ce qui concerne le fonds de réserve, le Groupe s'oppose à une demande mécanique non justifiée du maintien du fonds au même niveau.

21. Le Groupe est étroitement attaché aux procédures budgétaires énoncées dans les résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée générale, qui définissent les bases des activités de la Commission, en précisant la façon dont le budget doit être préparé et les conditions de sa négociation par la Commission. Il s'inquiète donc des incohérences figurant dans le rapport du Secrétaire général, s'agissant notamment des montants correspondants à des initiatives en cours d'examen par l'Assemblée générale. Il regrette aussi vivement que les estimations relatives à la MINUAUCE n'aient pas été intégrées dans l'esquisse budgétaire, car cela aurait

permis aux États Membres de disposer d'estimations préliminaires complètes.

22. Selon la Charte, l'Assemblée générale est le seul organe autorisé à examiner et à approuver le budget de l'Organisation des Nations Unies et le rôle de la Commission au regard des questions administratives et budgétaires doit être respecté. La Commission doit donc indiquer par écrit aux autres grandes Commissions qu'elles doivent s'abstenir d'utiliser la mention « dans la limite des ressources disponibles » dans leurs projets de résolution, car cela est contraire à l'article 153 du règlement intérieur et à de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale réaffirmant le rôle de la Cinquième Commission.

23. **M. Hilale** (Maroc), prenant la parole aussi au nom du Mexique, de la Norvège, de la Suisse et de la Turquie, note que, lors de sa première conférence de presse, le 16 octobre 2014, le nouveau Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a exprimé sa profonde inquiétude quant aux graves difficultés financières de son bureau qui ne reçoit qu'une fraction du budget ordinaire de l'ONU alors que sa charge de travail ne cesse d'augmenter.

24. Dans une lettre commune adressée au Secrétaire général le 15 juillet 2014, les cinq délégations ont, au nom de 55 États Membres, exprimé des préoccupations similaires quant au manque chronique de ressources allouées au pilier des droits de l'homme de l'ONU. Le budget ordinaire de l'ONU devrait au moins couvrir l'intégralité des coûts des activités mandatées par le Conseil des droits de l'homme et par les autres organes intergouvernementaux compétents. Il devrait également permettre au Haut-Commissariat de répondre favorablement aux requêtes d'assistance technique formulées par les États Membres et s'assurer une présence adéquate sur le terrain. La légère augmentation allouée aux droits de l'homme est un pas dans la bonne direction, mais elle est insuffisante pour couvrir les besoins du Haut-Commissariat.

25. Il est nécessaire de fournir à l'ONU les ressources requises pour s'acquitter de ses mandats avec efficacité et efficience. L'objectif doit être d'établir un financement durable sur les prochaines années d'une façon qui tienne compte des différents intérêts des États Membres sans pour autant empirer sur l'indépendance du Haut-Commissaire et de son bureau. Les cinq délégations vont poursuivre leur engagement pour assurer un financement durable et

équilibré du pilier des droits de l'homme et appellent les États Membres et le secrétariat à travailler la main dans la main pour atteindre cet objectif.

26. **M<sup>me</sup> Power** (Observatrice de l'Union européenne), prenant la parole aussi au nom de l'Albanie, du Monténégro, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Serbie et de la Turquie, pays candidats; de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association; et, en outre, de l'Arménie, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, estime que, dans un contexte d'austérité budgétaire dans les États Membres, les discussions sur le budget doivent reposer sur une évaluation stratégique des besoins en ressources et sur une bonne compréhension des coûts de l'accomplissement des mandats. Il est donc très décourageant de constater que la proposition présentée à la Commission ne constitue qu'une simple liste d'éléments à ajouter au budget, car cette méthode n'est ni viable ni réaliste financièrement. La Commission doit éviter la budgétisation par reconduction, qui mène irrémédiablement à l'augmentation du budget. L'Organisation des Nations Unies doit s'acquitter de ses mandats grâce à un budget fondé sur une évaluation adéquate de ce qui est réellement nécessaire pour mener à bien les activités.

27. Le problème le plus grave est la tendance à établir les budgets de l'Organisation par simple reconduction. De plus, la présentation détaillée des différents postes de dépenses dans l'esquisse du projet de budget-programme est confuse et la méthodologie utilisée pour établir l'esquisse n'est pas expliquée. Les chiffres sont parfois contradictoires et l'approche globale manque de « profondeur stratégique ». Quel que soit la manière dont on présente les futurs coûts et estimations, il semble clair que l'on se dirige vers une augmentation budgétaire d'un niveau tel qu'il sera impératif de la maîtriser. La pratique actuelle de l'actualisation des coûts n'est pas viable et il appartient collectivement aux États Membres de modifier cette pratique contestable et non habituelle. L'Organisation des Nations Unies doit intensifier ses efforts d'innovation et d'amélioration des méthodes de travail afin de gérer ses ressources d'une manière aussi efficiente et efficace que possible. Continuer de faire comme si de rien n'était n'est plus une option.

28. **M. Ono** (Japon), rappelant que la Commission a convenu d'un budget ordinaire pour l'exercice biennal 2014-2015 qui était de 0,63 % inférieur à celui de

l'exercice précédent, estime que les États Membres ne peuvent se permettre un retour à la tendance qui avait entraîné plus du doublement du budget depuis 2000. Pendant les 12 années qui se sont écoulées entre 2000-2001 et 2010-2011, le budget ordinaire s'est accru à un rythme moyen d'environ 13 % par exercice, alors qu'entre 2010-2011 et 2012-2013, il a progressé de moins de 3 %.

29. L'Organisation des Nations Unies a une approche budgétaire qui conduit au renforcement des structures et des systèmes en place, d'où la difficulté de répondre à l'évolution des besoins sans requérir davantage de ressources. Lors de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017, le Secrétariat doit porter un regard neuf sur les besoins au lieu de simplement reconduire le budget de 2014-2015, comme il semble l'avoir fait dans l'esquisse budgétaire. En outre, la situation d'ensemble du budget pour l'exercice biennal 2016-2017 n'est pas claire, car les montants des ressources qui sont avancés risquent même d'augmenter avec les activités en cours d'examen par l'Assemblée générale.

30. La délégation japonaise se félicite de l'intégration des avantages d'Umoja dans le budget à compter de 2017, mais elle regrette l'absence d'autres initiatives de réduction des dépenses et d'utilisation plus rationnelle des ressources. Au final, le budget ordinaire franchira un nouveau seuil historique, le rajout de nouveaux mandats pouvant le faire grimper à pas moins de 6 milliards de dollars. Le Secrétariat doit élaborer des mesures spécifiques en matière d'efficacité, y compris un examen complet de la dotation en personnel, une rationalisation des activités obsolètes et la concrétisation de nouveaux avantages d'Umoja. La délégation japonaise demande instamment au Secrétaire général de présenter un projet de budget-programme pour 2016-2017 qui reflète un déploiement des ressources plus efficace et efficient.

31. **M. Hays** (États-Unis d'Amérique) s'inquiète du manque de planification stratégique de l'esquisse budgétaire, qui reflète une méthode de budgétisation additive. La délégation des États-Unis a régulièrement fait part de sa profonde préoccupation face à la pratique consistant à se servir du budget du précédent exercice biennal comme base pour l'établissement du budget de l'exercice biennal suivant. Il importe de procéder à un examen continu des programmes et des procédures de gestion afin d'assurer la mise en œuvre des mandats la plus efficace et efficiente possible. La

Commission doit éviter la budgétisation par reconduction et évaluer la quantité totale des fonds requis pour mener à bien les programmes et activités approuvés. Un examen stratégique des ressources requises pour l'exercice biennal suivant doit être réalisé, étant entendu que les États Membres ne disposent pas de ressources illimitées et doivent être assurés que les financements fournis à l'Organisation des Nations Unies sont concentrés sur les principales priorités et dépensés de la façon la plus efficace et économique. Le Secrétaire général doit veiller à ce que les administrateurs respectent les lignes directrices définies à cet effet lorsqu'ils préparent les budgets.

32. La délégation des États-Unis apprécie les efforts menés par le Secrétaire général pour réaliser des économies budgétaires au moyen du progiciel de gestion mentionné dans l'esquisse et prend note de la réduction du budget pour 2016-2017 imputée à la valorisation des avantages d'Umoja. Mais d'autres mesures sont nécessaires et la Commission doit tirer pleinement parti des possibilités offertes pour identifier de nouvelles efficacités et libérer des ressources au moyen d'initiatives comme Umoja, entre autres. Une importante marge de manœuvre existe pour réaliser un examen critique des besoins en personnel et procéder aux réductions correspondantes d'effectifs. La délégation des États-Unis souhaite des informations détaillées sur l'expérience de l'application de taux de vacance de postes uniques au cours de l'exercice biennal 2014-2015. L'objectif doit être de faire en sorte que chaque dollar soit dépensé pour réaliser les objectifs fixés par l'Assemblée générale.

33. La délégation des États-Unis estime qu'il faut poursuivre la réforme de l'actualisation des coûts et éliminer l'impact de cette pratique sur le budget. Elle est très inquiète des effets corrosifs de la budgétisation par reconduction et de l'actualisation des coûts sur la discipline budgétaire et l'aptitude des États Membres à débattre réellement des priorités. Elle souhaite également une discussion sérieuse de la façon dont les procédures budgétaires actuelles renforcent et perpétuent les structures organisationnelles existantes, tout en privant les États Membres de la flexibilité nécessaire pour répondre à l'évolution des besoins et des priorités en redéployant les ressources à l'intérieur du cadre budgétaire existant. La discipline budgétaire n'est parfaite dans aucune institution, mais l'ONU peut mieux faire.

34. **M. Kalugin** (Fédération de Russie) fait savoir que sa délégation soutient les conclusions du Comité consultatif ainsi que sa recommandation selon laquelle le dernier niveau de ressources approuvé pour les mandats en cours doit servir de base pour déterminer les estimations préliminaires de l'esquisse budgétaire. Cette façon de procéder permettra à l'Organisation des Nations Unies de planifier son travail d'une façon plus efficace et d'éviter la budgétisation au coup par coup, à laquelle sa délégation a toujours été opposée. La délégation de la Fédération de Russie appuie la proposition du Secrétaire général visant à ce que, pour l'exercice biennal 2016-2017, le niveau du fonds de réserve reste fixé à 0,75 % de l'enveloppe budgétaire globale.

35. Elle est opposée, toutefois, à l'intégration dans les estimations des dépenses liées à des initiatives en cours d'examen par l'Assemblée générale. Elle souhaite des clarifications sur la proposition d'application d'un taux de vacance de poste unique au cours du prochain exercice biennal. Le Secrétariat doit préciser les économies qui résulteront de la mise en service d'Umoja. Les États Membres doivent examiner soigneusement les avantages pouvant être tirés de ce projet avant que le budget de 2016-2017 ne soit présenté.

*La séance est levée à 10 h 55.*